



## Ligue Occitanie Rugby

De JEROME RUFFAT (0635491216 – ruffat.jerome@orange.fr)  
Chargé de Cohésion sociale pour les départements AUDE – HERAULT

A travers sa politique de cohésion sociale, la FFR encourage et soutient les clubs et comités dans leur démarche à destination de publics en difficulté sociale, physique ou mentale et dans leurs projets de développement notamment par l'accessibilité à la pratique pour les populations qui en sont éloignées (quartiers, zones rurales, féminines). La FFR a obtenu en 2014, de la part de l'Agence Nationale du Service Civique, l'agrément national du service civique. Depuis maintenant trois ans, la fédération œuvre dans ce domaine.

Les jeunes volontaires ont des missions dans le cadre de la cohésion sociale, en étant parrainés par un référent du comité territorial. Ce projet s'intègre dans un projet social à l'initiative des comités Territoriaux de la FFR. Après la réussite du projet en année 2014, le dispositif s'est développé au cours des dernières années

Cette année c'est de trois cents jeunes qui vont être accueillis

L'accueil d'un service civique au sein de votre structure nécessite de répondre à la mise en place d'un projet.

### **Voici les différentes missions proposées par la FFR :**

- Travail avec des populations en situation de handicap > pratique adaptée,
- Travail dans le cadre des quartiers sensibles et de la politique de la ville,
- Travail avec des scolaires dans un cadre éducatif et de développement,
- Développement du rugby en zone rurale > animation,
- Développement du rugby féminin,
- Favoriser la réinsertion des détenus par l'organisation d'animations rugby en milieu carcéral et l'accompagnement à la sortie.

Le club doit également former un tuteur (deux jours de formation en principe à CARCASSONNE) qui aura la responsabilité de l'emploi du service civique. Il devra répondre des missions, de l'emploi du temps et de la bonne réalisation du projet pour lequel son service civique est employé et accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet personnel à l'issue du service civique (contrat avenir, études, recherche emploi,...).

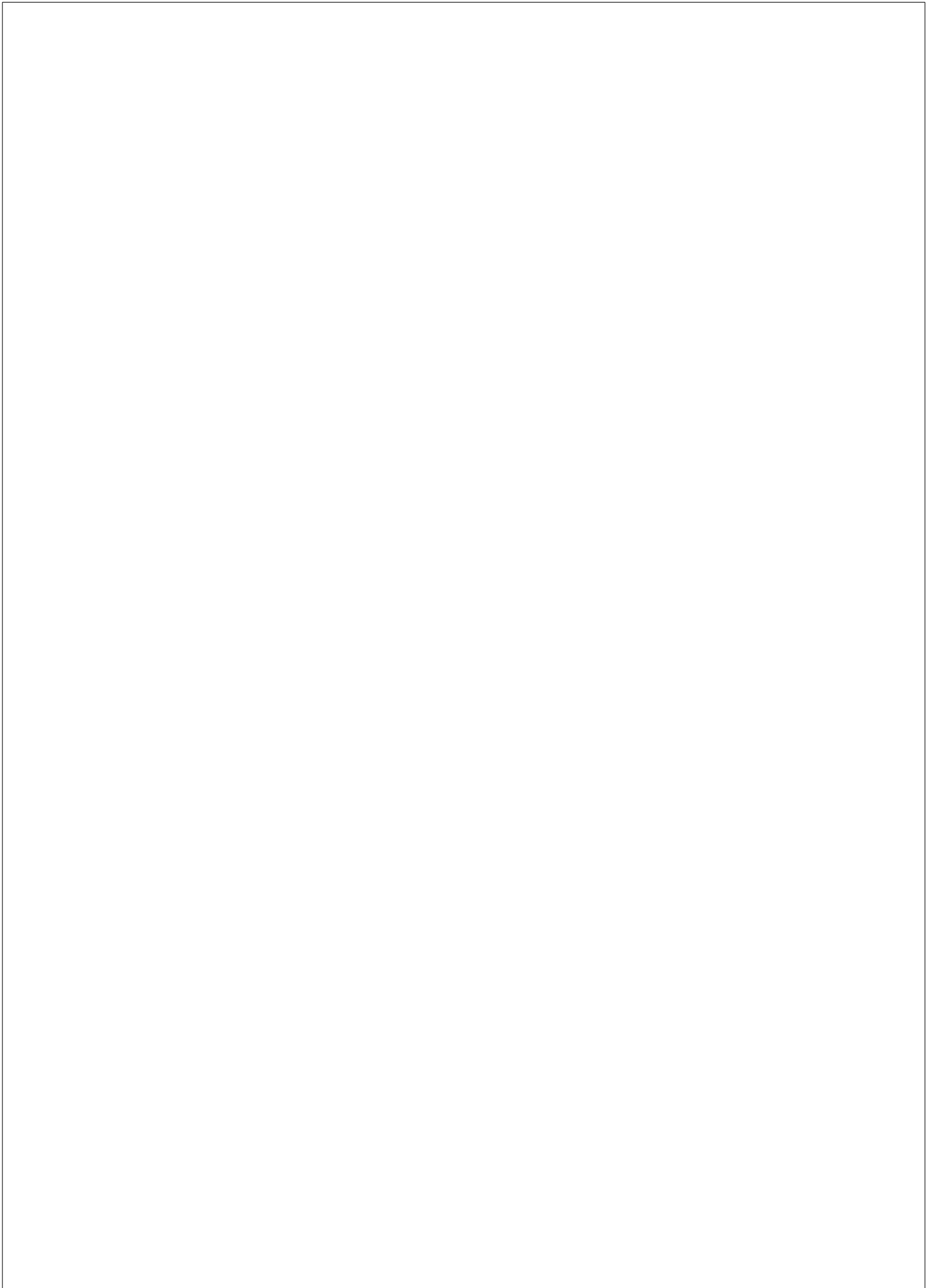
Vous trouverez en pièce jointe le document relatif à votre candidature pour accueillir un service civique qui sera soumis à validation en trois étapes :

- (voir recommandations et processus)

## PROJET COHESION SOCIALE

2018/2019

CLUB/COMITE	Adresse : CP : Commune :
PRESIDENT DU CLUB	M.Mme Téléphone @ :
TUTEUR	M.Mme Téléphone @ :
NOMBRE DE SERVICES CIVIQUES SOLLICITES (16 à 25 ans) - (sexe)	
PSC1	OUI NON
PERIODE SOLLICITEE (6-7-8-9-10 mois)	
DATE DE DEBUT DE LA MISSION	
DATE D ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION	
FORMATION PROPOSEE AU SERVICE CIVIQUE	
<b>DESCRIPTIF DE LA MISSION</b> décrire le projet pour lequel sera employé le service civique en une vingtaine de lignes en précisant les modalités d'emploi (temps de travail – emploi horaire) correspondant à un quota horaire de vingt quatre heures minimum par semaine . Remplir autant de mission que de service civique sollicité Fournir des accords de partenariat avec les mairies , établissement scolaires , organisme etc.....pouvant justifier l'emploi du service civique	



### RECOMMANDATIONS

- Ne pas oublier la copie de l'emploi du temps
- Ne pas oublier les conventions avec les partenaires
- Un service civique ce n'est pas un employé et ce n'est pas un joueur rémunéré (éducateur école de rugby, espoir,....)
- Un dossier incomplet ne sera pas validé
- Aucun contrat ne peut démarrer sans retour initial de l'accord de la fédération

### PROCESSUS

- Transmission du présent dossier de demande avant le **25 juillet 2018**
- Accord de la ligue pour l'accueil (JEROME RUFFAT pour les dép AUDE – HERAULT – GARD) et transmission du dossier
- Accord de la ligue , qui vous fait retour par mail de l'intégralité du contrat  
Vous devez alors transmettre par mail copie du dossier par mail à la ligue à l'adresse mentionnée ci-dessous .(n' hésitez pas à utiliser WETRANSFER). Dès accord le dossier (avec les originaux ) à la FFR  
Le dossier doit arriver avant le quinze (Exemple : pour les contrats démarrant le 01 sept 2018 le dossier devra avoir passé les contrôles et être transmis en son intégralité avant le 14 août 2018)
- Dans un même temps la ligue transmet copie du document à la fédération avec l'accord

Dossier à retourner avant le **25 juillet 2018** (pour les contrats de septembre ) à [ruffat.jerome@orange.fr](mailto:ruffat.jerome@orange.fr)